



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right
of Canada, in accordance with the terms and conditions
set out herein, referred to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Carburant en barils Arctiques 2021	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HL-210007/A	Date 2021-06-07
Client Reference No. - N° de référence du client E60HL-210007	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HL-610-80094	
File No. - N° de dossier hl610.E60HL-210007	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-06-18 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Shen, Tao	Buyer Id - Id de l'acheteur hl610
Telephone No. - N° de téléphone (343) 574-2634 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: AS SPECIFIED HEREIN TEL QUE PRÉCISÉ DANS LE PRÉSENT	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division
L'Esplanade Laurier,
140 O'Connor Street,
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 Exigences relatives à la sécurité	2
1.2 Énoncé du Besoin – Soumission	2
1.3 Compte rendu	2
1.4 Service Connexion postal	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées	3
2.2 Office des normes générales du Canada - normes	3
2.3 Présentation des soumissions	3
2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission	4
2.5 Lois applicables	4
2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1 Instructions pour la préparation des soumissions	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 Procédures d'évaluation	9
4.2 Méthode de sélection – Plusieurs articles	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 Attestations exigées avec la soumission	11
5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires	11
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
6.1 Exigences relatives à la sécurité	14
6.2 Énoncé du besoin - Contrat	14
6.3 Clauses et conditions uniformisées	14
6.4 Durée du contrat	14
6.5 Livraison, inspection et acceptation	14
6.6 Responsables	15
6.7 Paiement	16
6.8 Instructions relatives à la facturation	20
6.9 Attestations et renseignements supplémentaires	20
6.10 Lois applicables	20
6.11 Ordre de priorité des documents	21
6.12 Instructions de marquage de barils	21
6.13 Spécification pour palettiser les produits en barils	21
6.14 Clauses du Guide des CCUA	21
6.15 Instructions d'expédition	21
6.16 Règlement des différends	21

ANNEXE «A» - ÉNONCÉ DU BESOIN

ANNEXE «B» - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé du Besoin – Soumission

Le besoin est décrit en détail sous l'Annexe « A ».

Plus d'un contrat pourrait être attribué suite à cette demande de soumissions.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.2 Office des normes générales du Canada - normes

Un exemplaire des normes dont il est question dans la demande de soumissions est disponible et peut être obtenu auprès du :

Centre des ventes de l'Office des normes générales du Canada
Place du Portage III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Téléphone : (819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)
Télécopieur : (819) 956-5740
Courriel : ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca

Site Web de l'ONGC : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>

2.3 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées soit à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), soit en utilisant Connexion postel au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

(a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.

(b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada Achats et ventes, sous le titre « Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

(c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie **électronique**, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission **sur papier**, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 exemplaire papier)
Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)
Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

Si le soumissionnaire fournit simultanément une copie papier de la soumission à l'aide d'une autre méthode de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique aura préséance.

Les prix devraient figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne devrait être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées ; et
- (b) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

3.1.1 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient remplir l'annexe « A ».

a. Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement ;
 - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué ;
 - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement ;
 - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et ;
 - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou ;
 - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

b. Besoin - produits alternatifs

Au lieu du «Carburéacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition), avec additif antigivrants des circuits carburant et additif antistatique» pour l'article 16 demandé à l'annexe « A », le Soumissionnaire peut soumissionner le produit alternatif suivant:

1. Carburéacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2020 (dernière édition), avec additif antigivrants des circuits carburant et additif antistatique

Des produits alternatifs seront évalués tel que détaillé à la Partie 4, 4.1.1.2 (i) Évaluation de produits alternatifs.

Le soumissionnaire doit insérer le produit alternatif à fournir et le prix unitaire à l'annexe « A » lorsqu'il y a lieu.

c. Délai de livraison

Un délai de livraison de _____ jours ouvrables sera nécessaire. *À compléter par le soumissionnaire*

d. Palettes

Le transporteur exigera que l'entrepreneur palettise et manutentionne (y compris avec les courroies) le produit en fût, conformément aux directives de l'Annexe « A ».

3.1.2 Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

Le soumissionnaire est responsable de remplir les tirets des articles ci-dessous, si applicables. Cette information devrait être rempli et fourni avec la soumission mais il peut être fourni plus tard.

a. Prix unitaires

Les prix unitaires fermes doivent être indiqués en dollars canadiens par litre et doivent comporter au plus quatre décimales.

Tous les frais de livraison applicables doivent être inclus dans les prix unitaires par litre.

b. Barils et Palettes

(i) Barils Consignés

Il est impératif que les barils soient nouveaux et consignés.

Les tarifs pour les barils consignés doivent être indiqués à l'Annexe « A ».

La totalité du crédit doit être accordée pour chaque baril retourné en bon état par le Canada, franc de port de chez le fournisseur jusqu'à :

(Si applicable, le soumissionnaire remplira cette clause applicable aux besoins de barils)

(ii) Palettes et manutention

Les produits doivent être fournis sur des palettes consignées, 4 barils par palette.

Les tarifs pour les palettes consignées et la manutention de chaque palette (y compris avec les courroies) doivent être indiqués à l'Annexe « A ».

La totalité du crédit doit être accordée pour chaque palette retourné en bon état par le Canada, franc de port de chez le fournisseur jusqu'à :

(Si applicable, le soumissionnaire remplira cette clause applicable aux besoins de barils)

c. Rajustement des prix unitaires

Les prix unitaires fermes figurant à l'Annexe « A » seront rajustés à la hausse ou à la baisse, tel que détaillé à la Base de paiement.

d. Prix de référence *À compléter par le soumissionnaire*

Les prix unitaires pour le Carburéacteur d'aviation Jet A-1 ou Jet B (articles 1 à 8, et 16), indiqués à l'Annexe « A » feront l'objet de rajustements selon les prix de référence « NYHB », « USGC » ou « LA PIPELINE ». Le soumissionnaire doit choisir pour sa soumission un seul prix de référence, soit « NYHB » ou « USGC » ou « LA PIPELINE ». Le soumissionnaire doit indiquer le prix de référence qui s'applique à sa soumission en marquant d'un X dans l'espace approprié ci-dessous.

NYHB _____ USGC _____ LA PIPELINE _____

e. Paiement électronique de factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

f. Fluctuation du taux de change

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes :

Référence de CUA	Section	Date
C3011T	Fluctuation du taux de change	2013-11-06

g. Paiements progressifs

Les paiements progressifs ne seront pas considérés à moins d'être spécifiquement offerts par le Canada dans le présent document

3.1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences techniques obligatoires pour l'évaluation de chaque soumission sont:

- a) Les soumissionnaires doit fournir le produit demandé ou le produit alternatif à chaque besoin pour lequel ils fournissent un prix à l'annexe « A »; et
- b) Quand un produit alternatif est soumissionné, le soumissionnaire doit indiquer clairement le produit alternatif proposé à l'annexe « A ».

4.1.1.2 Besoin – produits équivalents

Si aucune soumission n'est présentée concernant le «Carburéacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition), avec additif antigivrants des circuits carburant » pour l'article 16 demandé à l'annexe « A », le Canada, à sa seule discrétion, pourra accepter des soumissions faisant état le produit alternatif suivant:

1. Carburéacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2020 (dernière édition), avec additif antigivrants des circuits carburant.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Les critères financiers obligatoires pour l'évaluation de chaque offre sont :

- (i) Le soumissionnaire doit offrir des prix unitaire(s) ferme(s) en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination(s) Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque article offert ; et
- (ii) La proposition financière du soumissionnaire doit respecter les modalités de paiement.

Les soumissions ne répondant pas à ces critères financiers obligatoires seront déclarées non-recevables.

4.1.2.2 Prix évalué

Le prix évalué par type de produit et lieu de livraison comprendra les coûts suivants (DDP Incoterms 2000 comprend entre autres éléments que les frais de livraison doivent être inclus.) :

- (a) Coût total du produit (prix unitaire de la soumission x quantités totales globales)
- (b) Coût total des barils consignés et des palettes consignées
- (c) Coût total de la manutention des palettes qui comprend également les courroies

Le délai de livraison ne sera pas un facteur évalué.

Conformément à l'annexe « A », les produits comprennent les éléments suivants :

- Carburant pour turbines d'aviation (Jet A-1), livré à la « région de Montréal » (articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8).
- Carburant pour turbines d'aviation, coupe large (Jet B), livré à la « région de Montréal » (article 16).
- Essence automobile sans plomb, livrée dans la « région de Montréal » (article 9).
- Naphta, livré à la « Région de Montréal » (Article 10).
- Propylène – Glycol (Prémélangé 50/50), livré à la « Région de Montréal » (Article 11)
- Huile moteur diesel 0W40 CAT DEO-ULS Cold Weather, livrée dans la « région de Montréal » (article 12)
- Huile hydraulique CAT HYDRO Advanced 10 SAE 1, Huile hydraulique livrée à la « région de Montréal » (article 13)
- Transmission CAT TDTO Cold Weather 0W20, livrée dans la « région de Montréal » (article 14)
- Huile synthétique pour moteur diesel 0W-40 livrée à la « région de Montréal » (article 15)

4.2 Méthode de sélection – Plusieurs articles

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas par produit et par destination de livraison, tel que décrit au 4.1.2.2, sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Plus d'un contrat peut être attribué suite à cette demande de soumissions.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir l'attestation suivant dûment remplie avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'un de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

a. Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation.

- A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date

ou

- B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date

N° de l'invitation - Solicitation No.
E60HL-210007/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HL-210007

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL610.E60HL-210007

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL610
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

b. Certifications des produits

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que tous les biens proposés sont conformes et continueront de se conformer aux spécifications détaillées à l'annexe « A » ou à un produit équivalent approuvé pendant la durée du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé du besoin - Contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'Annexe « A », « Besoin ».

6.2.1 Norme du produit

Les produits livrés par l'entrepreneur doivent être conforme à la dernière édition de la norme de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) indiquée dans la description du produit correspondant à chacun des besoins à l'Annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Les articles 1 à 16 seront livrés dans la « région de Montréal »*. L'entrepreneur doit vérifier et confirmer l'horaire du pont océanique avec le contact indiqué à l'article **6.5.4 - Instructions du cargo**.

* Pour les besoins de la présente Demande de Proposition, la « région de Montréal » est définie comme la grande région de Montréal, qui comprend, entre autres, Côte-Sainte-Catherine et Valleyfield.

6.4.2 Respect des délais de livraison

L'entrepreneur est prié d'aviser l'Autorité contractante dans les plus brefs délais de son incapacité de respecter les délais de livraison fixés et de demander, par la même occasion, une prolongation du délai et de proposer un calendrier de livraison révisé tout en offrant avec sa demande une considération pour cette révision. Le ministère se réserve le droit, conformément aux conditions générales, **de résilier le contrat, en totalité ou en partie, pour motif d'inexécution**, le jour ouvrable suivant la date de livraison établie dans le contrat.

6.5 Livraison, inspection et acceptation

6.5.1 Camion à plate-forme

Un camion à plate-forme ouvert est requis par l'entrepreneur pour la livraison des produits en baril.

6.5.2 Vérification à la livraison

Des copies de tous billets de vente/reçu de quais émis lors de la livraison devront accompagner les factures.

6.5.3 Inspection et acceptation

Les biens livrés doivent être soumis à l'inspection et l'acceptation par le destinataire au point de destination.

6.5.4 Instructions du cargo

a. Pour les articles 1 à 10, inclusivement :

Les instructions du cargo, le nom et le numéro de téléphone de l'agent de livraison seront fournies par :

Kari Borris, Ressources naturelles Canada, Étude du plateau continental polaire
Tél : (613) 878-6073, Courriel : kborris@canada.ca

b. Pour les articles 11 à 15, inclusivement :

Les instructions du cargo et le nom et le numéro de téléphone de l'agent de livraison seront fournies par :

Tony Deveau, Environnement Canada
Courriel : tony.deveau@canada.ca

c. Pour l'article 16:

Les instructions du cargo et le nom et le numéro de téléphone de l'agent de livraison seront fournies par :

Monty Yank, Parcs Canada
Tél: (867) 462-4090, Courriel: monty.yank@pc.gc.ca

Le fournisseur doit contacter l'agent de livraison avant la livraison.

6.6 Responsables

6.6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Tao Shen
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction de l'approvisionnement des produits industriels et des véhicules
Division des produits de construction et pétroliers - Division HL
140, rue O'Connor, 4^e étage, L'Esplanade Laurier, tour est
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (343) 574-2634
Courriel : tao.shen@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.6.2 Représentant de l'entrepreneur *À compléter par le soumissionnaire*

Requêtes générales

Livraison/Suivi

Nom :	_____	_____
Titre :	_____	_____
Organisation :	_____	_____
Téléphone :	_____	_____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HL-210007/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HL-210007

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL610.E60HL-210007

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL610
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s), DDP rendu droits acquittés à destinations, précisés dans l'Annexe « A », et assujetti à un rajustement tel que mentionné ci-dessous. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

a. Carburant d'aviation (Jet A-1) et carburant d'aviation (Jet B) (Articles 1 à 8, 16)

L'entrepreneur sera payé sur une base de prix unitaire ferme ± un ajustement selon les fluctuations dans le Platts Oilgram moyenne hebdomadaire - _____ (L'autorité contractante indiquera soit « NYHB » ou « USGC » ou « LA PIPELINE » tel que choisi à la partie 3, 3.1.2 d. Prix de référence, par le soumissionnaire) pour le carburéacteur d'aviation.

b. Essence automobile (Article 2)

L'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme ± un ajustement selon les fluctuations du Prix de référence Montréal «Regular Unleaded» pour des ventes en gros par distributeur grossiste, recueilli par Kent Group Ltd (<https://charting.kentgrouppltd.com/>).

c. Naphte (Article 10)

L'entrepreneur sera payé sur une base de prix unitaire ferme tel qu'indiqué à l'annexe « A ».

d. Propylène Glycol (Article 11)

L'entrepreneur sera payé sur une base de prix unitaire ferme tel qu'indiqué à l'annexe « A ».

e. Huile moteur SAE 0W-40 CAT DEO-ULS Cold weather (Article 12)

L'entrepreneur sera payé sur une base de prix unitaire ferme tel qu'indiqué à l'annexe « A ».

f. Huile hydraulique SAE 1 Cat Hydro Advanced 10 (Article 13)

L'entrepreneur sera payé sur une base de prix unitaire ferme tel qu'indiqué à l'annexe « A ».

g. Huile de transmission SAE 0W20 CAT TDTO Cold weather (Article 14)

L'entrepreneur sera payé sur une base de prix unitaire ferme tel qu'indiqué à l'annexe « A ».

h. Huile moteur SAE 0W-40 100 p.c. synthétique (Article 15)

L'entrepreneur sera payé sur une base de prix unitaire ferme tel qu'indiqué à l'annexe « A ».

6.7.2 Prix unitaires/Taxes

Les prix unitaires figurant à l'Annexe « A » excluent toutes les taxes et tous les prélèvements qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer à la vente des produits pétroliers en vertu de toute loi ou de tout règlement fédéral ou provincial ou ordonnance territoriale. Toutefois, lorsque l'offrant doit percevoir en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral ou provincial ou d'une ordonnance territoriale auprès du Canada, au moment de la vente des

produits à cette dernière, à moins de dispositions contraires dans le contrat, le Canada remboursera à l'entrepreneur un montant équivalent à toute taxe ou prélèvement, si applicable et justifié par une facture.

6.7.3 Méthodologie d'ajustement – Kent Group Ltd

Formule et calcul pour déterminer l'ajustement des prix unitaires fermes pour :

Essence automobile (Article 9)

Le montant servant à effectuer l'ajustement des prix unitaires sera égal au Prix de référence Montréal applicable pour la semaine se terminant immédiatement avant l'expédition de carburant (la valeur de semaine « B »), moins le Prix de référence Montréal s'appliquant à la semaine se terminant le **28 mai 2021** (la valeur de semaine « A »), plus de prix de l'offre. Le Prix de référence sera pris de la moyenne hebdomadaire du prix moyen à la rampe à Montréal pour des ventes en gros par distributeur grossiste.

Aux fins d'établissement de la modification à apporter aux prix unitaires dont il est question, il faut utiliser le prix à la rampe de chargement du pétrole canadien sans marque comme suit :

Produit tel que décrit dans l'Annexe « A »	Produit tel que décrit par Kent Group Ltd	Endroit
Essence automobile, grade 1	« Regular Unleaded »	Montréal (Prix moyen)

Pour la semaine se terminant le **28 mai 2021**, la valeur «A» est **0,7722\$ CAD** pour « Regular Unleaded ».

6.7.4 Méthodologie d'ajustement - Platt's Oilgram

Formule et calcul pour déterminer l'ajustement des prix unitaires fermes pour le carburéacteur d'aviation (grades Jet A-1 et Jet B) (Articles 1 à 8, et 16) :

a. Les prix de référence sont :

NYHB - Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur livré par barge du port de New York (NYH). Les moyennes hebdomadaire sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

USGC - Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur de qualité no 54 du Gulf Coast Pipeline, aux États-Unis. Les moyennes hebdomadaire sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

LA PIPELINE - Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur de qualité West Coast Pipeline L.A., Jet, aux États-Unis. Les moyennes hebdomadaire sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

Tout changement aux prix unitaires doit être calculé de la façon suivante :

Le montant servant à effectuer l'ajustement des prix unitaires sera égal au moyenne hebdomadaire du Prix de référence « Platt's Oilgram », applicable pour la semaine se terminant immédiatement avant l'expédition de carburant (la valeur de semaine « B »), moins la moyenne hebdomadaire du Prix de référence « Platt's Oilgram », s'appliquant à la semaine se terminant le **28 mai 2021** (la valeur de semaine « A »), plus de prix de l'offre;

Si aucun volume « Platt's Oilgram » n'est publié à une certaine date indiquée, le volume publié immédiatement avant la date indiquée s'appliquera.

Pour le **28 mai 2021**, les valeurs « A » pour chaque prix de référence sont :

NYHB	0,5800\$ CAD
USGC	0,5614\$ CAD
LA Pipeline	0,5696\$ CAD

En ce qui concerne les prix de référence « NYHB », « USGC » ou « LA PIPELINE » l'évaluation hebdomadaire moyenne sera calculée comme suit :

- les montants en devises américaines applicables à la moyenne des évaluations hebdomadaires doivent être convertis en devises canadiennes à l'aide de la moyenne hebdomadaire du taux de change officiel de la Banque du Canada pour la semaine correspondante; et
- les quantités en gallons US applicables à la moyenne des évaluations hebdomadaires doivent être converties en litres à l'aide du facteur de conversion 3,785412.

Le prix de référence converti en devises canadiennes par litre sera arrondi à quatre décimales, au centième de cent par litre près (0,0001\$/litre). Sans tenir compte d'une quelconque résultante au niveau de la sixième décimale, le cinquième décimale doit être arrondi de la façon suivante : résultat inférieur ou égal à 0,00004\$, arrondi vers le bas; de 0,00005 à 0,00009\$, arrondi vers le haut.

Exemple de calcul à l'aide du prix de référence « NYHB » :
(Tous les prix indiqués sont à titre d'exemples seulement)

Prix de référence NYHB correspondant pour la semaine se terminant le 15 janvier 2016 = U.S. 0,5123\$/Gal. U.S.

Prix de référence NYHB correspondant pour la semaine se terminant le 5 février 2016 = U.S. 0,5298\$/Gal. U.S.

Taux de change officiel U.S. de la Banque du Canada pour la semaine se terminant le 15 janvier 2016 = 1,3871\$ pour un dollar américain

Taux de change officiel U.S. de la Banque du Canada pour la semaine se terminant le 5 février 2016 = 1,4072\$ pour un dollar américain

Facteur de conversion litres-gallons US = 3,785412

- A) $0,5123\$ \times 1,3871\$ \div 3,785412 = 0,187723\$$ arrondi à 0,1877\$ Cdn le litre
B) $0,5298\$ \times 1,4072\$ \div 3,785412 = 0,196949\$$ arrondi à 0,1969\$ Cdn le litre
C) B) moins A) = augmentation de 0,0092\$ le litre

b. Révision du prix de référence

Dans l'éventualité où :

- I. le prix de référence applicable est abandonné, ou
- II. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada constate que le prix de référence accuse un écart par rapport à la conjoncture du marché, les parties s'entendront sur un nouveau prix de référence pertinent et comparable et on modifiera alors le Contrat de façon à correspondre au nouveau prix de référence à une date convenue par les deux parties.

6.7.5 Termes de paiement

Clause de CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

6.7.6 Barils consignés

Il est obligatoire que les barils soient nouveaux et consignés.

La totalité du crédit **doit** être accordée pour chaque baril retourné en bon état par le Canada, franc de port de chez le fournisseur jusqu'à :

(L'Autorité contractante indiquera le prix et le lieu, tel que choisi à la Partie 3, [3.1.2.b. \(i\)](#), par l'entrepreneur)

Il faut identifier les barils consignés, soit en y bosselant la raison sociale, l'emblème, l'écusson ou le cachet de contrôle de la société, soit en fixant une plaque, soit en y peignant des inscriptions au pochoir, soit par tout autre moyen acceptable.

Les fermetures sur les barils expédiés doivent être dotées d'un joint d'étanchéité supplémentaire de marque « Tri-sure » ou « Rieke ».

6.7.7 Palettes consignées et manutention

Les produits doivent être fournis sur des palettes consignées, 4 barils par palette.

La totalité du crédit **doit** être accordée pour chaque palette retourné en bon état par le Canada, franc de port de chez le fournisseur jusqu'à :

(L'Autorité contractante indiquera le prix et le lieu, tel que choisi à la Partie 3, [3.1.2.b. \(ii\)](#), par l'entrepreneur)

6.7.8 Taxes Provinciales

L'entrepreneur sera responsable de l'EXEMPTION de la taxe provinciale sur les combustibles de la province du Québec et de la taxe de vente du Québec, pour permettre la livraison de ce même combustible.

6.7.9 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;

- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement)

6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

De plus, toutes les factures doivent comprendre les renseignements suivants :

- a. numéro de série du contrat ;
- b. nom du Ministère client ;
- c. point de livraison (incluant les numéros d'édifices selon le cas) ;
- d. identification du produit, quantité et le prix par litre ;
- e. taxes et/ou prélèvements, selon le cas, et inscrits séparément. Si le fournisseur inclut une taxe et/ou un prélèvement dans le prix unitaire, le montant par litre de chaque taxe ou prélèvement doit être indiqué séparément sur la facture;
- f. Barils : quantité et prix unitaire ;
- g. l'adresse où le paiement doit être remis.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à l'Annexe « A » pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Les factures seront accompagnées de l'original et d'une (1) copie du bordereau de livraison signé par le destinataire. C'est la responsabilité de l'entrepreneur d'assurer que les renseignements sur les bons de livraison sont lisibles.

Si l'information mentionnée au-dessus est incomplète, la facture ne sera pas payée jusqu'à ce que l'entrepreneur fournisse tous les détails requis.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au/en _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention ;
- (b) les conditions générales 2010A (2020-05-28), biens (complexité moyenne) ;
- (c) Annexe « A », « Besoin » ;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « modifiée le _____ » *et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.12 Instructions de marquage de barils

Les barils doivent être marqués conformément à l'Annexe « A ».

6.13 Spécification pour palettiser les produits en barils

L'entrepreneur est tenu par le transporteur pour la palettisation et la manutention (incluant les courroies) le produit en barils conformément aux procédures énoncées dans l'Annexe « A ».

6.14 Clauses du Guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes :

Référence de CCUA	Section	Date
D3010C	Livraison de marchandises dangereuses/produits dangereux	2016-01-28
D3015C	Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage	2014-09-25
B1505C	Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux	2016-01-28
G1005C	Assurances – aucune exigence particulière	2016-01-28

6.15 Instructions d'expédition

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2000.
2. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport ainsi que du dédouanement et des droits de douane.

6.16 Règlement des différends

- a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.

N° de l'invitation - Solicitation No.
E60HL-210007/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HL-210007

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL610.E60HL-210007

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL610
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1	<p><u>RESSOURCES NATURELLES CANADA</u> Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2020 (dernière édition). Avec additif antistatique et additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-21-0876</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à: Programme du GEM Ressources naturelles Canada Resolute Bay, NU via Nunavut Sealink & Supply Inc. (NSSI) <u>INVOICING/FACTURES</u> TÉLÉCOPIEUR: 1-877-947-0987 OU COURRIEL: NRCan.Invoice.imaging-service.dimagerie.des.factures.RNCan@canada.gc.ca (format .pdf seulement)	61,500 Litres	\$ -----	\$ -----
	Barils/ Palettes			300 barils	\$ ----- /baril	\$ -----
	Barils			75 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Palettes			75 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)					

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande: 23239-21-0876
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **2021 GEM-NRCAN – Resolute Bay, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
2	<p>RESSOURCES NATURELLES CANADA</p> <p>Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2020 (dernière édition). Avec additif antistatique et additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-21-0879</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à:</p> <p>Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Resolute Bay, NU via Nunavut Sealink & Supply Inc. (NSSI)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> TÉLÉCOPIEUR: 1-877-947-0987</p> <p>OU</p> <p>COURRIEL: NRCan.Invoice.imaging-service.dimagerie.des.factures.RNCan@C.anada.gc.ca (format .pdf seulement)</p>	102,500 Litres	\$ -----	\$ -----
	Barils & Palettes			500 barils	\$ ----- /baril	\$ -----
	Barils			125 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Palettes			125 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)					

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-21-0879
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **2021 PCSP-NRCAN – Resolute Bay, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3	<p><u>RESSOURCES NATURELLES CANADA</u> Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2020 (dernière édition). Avec additif antistatique et additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-21-0880</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Eureka, NU via Nunavut Sealink & Supply Inc. (NSSI) <u>INVOICING/FACTURES</u> TÉLÉCOPIEUR: 1-877-947-0987 OU COURRIEL: NRCan.Invoice.imaging-service.dimagerie.des.factures.RNCan@C.anada.gc.ca (format .pdf seulement)	61,500 Litres	\$ -----	\$ -----
	Barils & Palettes			300 barils	\$ ----- /baril	\$ -----
	Barils			75 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Palettes			75 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)					

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-21-0880
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **2021 PCSP-NRCAN – Eureka, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
4	<p>RESSOURCES NATURELLES CANADA</p> <p>Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2020 (dernière édition). Avec additif antistatique et additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-21-0881</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à:</p> <p>Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Cambridge Bay, NU via Nunavut Sealink & Supply Inc. (NSSI)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> TÉLÉCOPIEUR: 1-877-947-0987</p> <p>OU</p> <p>COURRIEL: NRCan.invoice.imaging-service.dimagerie.des.factures.RNCan@canada.gc.ca (format .pdf seulement)</p>	12,300 Litres	\$ -----	\$ -----
	Barils & Palettes			60 barils	\$ ----- /baril	\$ -----
	Barils			15 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Palettes			15 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)					

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-21-0881
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **2021 PCSP-NRCAN – Cambridge, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
5	<p>RESSOURCES NATURELLES CANADA</p> <p>Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2020 (dernière édition). Avec additif antistatique et additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-21-0882</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à:</p> <p>Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Pond Inlet, NU via Nunavut Sealink & Supply Inc. (NSSI)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> TÉLÉCOPIEUR: 1-877-947-0987</p> <p>OU</p> <p>COURRIEL: NRCan.Invoice.imaging-service.dimagerie.des.factures.RNCan@C.anada.gc.ca (format .pdf seulement)</p>	12,300 Litres	\$ -----	\$ -----
	Barils & Palettes			60 barils	\$ ----- /baril	\$ -----
	Barils			15 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Palettes			15 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)					

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-21-0882
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **2021 PCSP-NRCAN – Pond Inlet, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
6	<p><u>RESSOURCES NATURELLES CANADA</u> Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2020 (dernière édition). Avec additif antistatique et additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-21-0883</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à:</p> <p>Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Iqaluit, NU via Nunavut Sealink & Supply Inc. (NSSI)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> TÉLÉCOPIEUR: 1-877-947-0987</p> <p>OU</p> <p>COURRIEL: NRCan.Invoice.imaging-service.dimagerie.des.factures.RNCan@C.anada.gc.ca (format .pdf seulement)</p>	4,100 Litres	\$ -----	\$ -----
	Barils & Palettes			20 barils	\$ ----- /baril	\$ -----
	Barils			5 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Palettes			5 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)					

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-21-0883
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **2021 PCSP-NRCAN – Iqaluit, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
7	<p><u>RESSOURCES NATURELLES CANADA</u> Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2020 (dernière édition). Avec additif antistatique et additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-21-0884</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Coral Harbour, NU via Nunavut Sealink & Supply Inc. (NSSI) <u>INVOICING/FACTURES</u> TÉLÉCOPIEUR: 1-877-947-0987 OU COURRIEL: NRCan.Invoice.imaging-service.dimagerie.des.factures.RNCan@C.anada.gc.ca (format .pdf seulement)	1,230 Litres	\$ -----	\$ -----
	<p>Barils & Palettes</p> <p>Barils</p> <p>Palettes</p>			6 barils	\$ ----- /baril	\$ -----
	<p>Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)</p>			1.5 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-21-0884
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **2021 ECC-C-Baldwin – Coral Harbour, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
8	<p><u>RESSOURCES NATURELLES CANADA</u> Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2020 (dernière édition). Avec additif antistatique et additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-21-0885</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Repulse Bay, NU via Nunavut Sealink & Supply Inc. (NSSI) <u>INVOICING/FACTURES</u> TÉLÉCOPIEUR: 1-877-947-0987 OU COURRIEL: NRCan.Invoice.imaging-service.dimagerie.des.factures.RNCan@C.anada.gc.ca (format .pdf seulement)	4,100 Litres	\$ -----	\$ -----
	Barils & Palettes			20 barils	\$ ----- /baril	\$ -----
	Barils			5 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Palettes			5 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)					

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-21-0885
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **2021 PCSP-NRCAN – Repulse Bay , NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
9	<p>RESSOURCES NATURELLES CANADA Essence automobile, Norme CAN/CGSB-3.5-2016 (dernière édition) Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-21-0886</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Resolute Bay, NU via Nunavut Sealink & Supply Inc. (NSSI) <u>INVOICING/FACTURES</u> TÉLÉCOPIEUR: 1-877-947-0987 OU COURRIEL: NRCan.Invoice.imaging-service.dimagerie.des.factures.RNCan@canada.gc.ca (format .pdf seulement)	8,200 Litres	\$ -----	\$ -----
	Barils & Palettes			40 barils	\$ ----- /baril	\$ -----
	Barils			10 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Palettes			10 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)					

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-21-0886
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **2021 PCSP-NRCAN – Resolute Bay, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
10	<p><u>RESSOURCES NATURELLES CANADA</u> Naphte, Norme CAN/CGSB-3.27-2018 (dernière édition) (3,78 L/ conteneur) Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-21-0887</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Resolute Bay, NU via Nunavut Sealink & Supply Inc. (NSSI)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> TÉLÉCOPIEUR: 1-877-947-0987</p> <p>OU</p> <p>COURRIEL: NRCan.Invoice.imaging-service.dimagerie.des.factorures.RNCan@C.anada.gc.ca (format .pdf seulement)</p>	567 Litres	\$ -----	\$ -----
<p>Naphte à fournir en conteneurs de 3,78 L conditionnés sur palettes. Le prix des conteneurs et des palettes doit être inclus dans le prix unitaire du naphte.</p>						

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
11	<p><u>ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA</u></p> <p>Propylène Glycol (Prémélange 50/50) Havoline/Dex cool pour véhicules (ou l'équivalent)</p> <p>Code du destinataire: K4E21 No. de demande: K4E21-21-0894</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à: Environnement Canada Station météo Eureka Eureka, Nunavut <u>INVOICING/FACTURES</u> Tony Deveau Environnement et Changement climatique Canada 45, promenade Alderney Dartmouth, NS B2Y 2N6 OU COURRIEL: tony.deveau@canada.ca	820 Litres	\$ -----	\$ -----
	Barils & Palettes			4 barils	\$ ----- /baril	\$ -----
	Barils			1 Palette	\$ ----- /palette	\$ -----
	Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)			1 palette	\$ ----- /palette	\$ -----

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande K4E21-21-0894
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **See Page 17 of Annex "A" / Voir page 17 de l'Annexe « A »**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY QUANTITÉ	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
12	<p><u>ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA</u></p> <p>CAT DEO-JLS Cold weather 0W40 Huile pour Moteur Diesel (ou l'équivalent)</p> <p>Code du destinataire: K4E21 No. de demande: K4E21-21-0894</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à:</p> <p>Environnement Canada Station météo Eureka Eureka, Nunavut</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u></p> <p>Tony Deveau Environnement et Changement climatique Canada 45, promenade Alderney Dartmouth, NS B2Y 2N6</p> <p>OU</p> <p>COURRIEL: tony.deveau@canada.ca</p>	1,230 Litres	\$ -----	\$ -----
	<p>Barils & Palettes</p> <p>Barils</p> <p>Palettes</p>			6 barils	\$ ----- /baril	\$ -----
	<p>Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)</p>			1.5 Palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
				1.5 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande K4E21-21-0894
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **See Page 17 of Annex "A" / Voir page 17 de l'Annexe « A »**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
13	<p><u>ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA</u></p> <p>Huile Hydraulique SAE 1 CAT Hydro Advanced 10 (ou l'équivalent)</p> <p>Code du destinataire: K4E21 No. de demande: K4E21-21-0894</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à:</p> <p>Environnement Canada Station météo Eureka Eureka, Nunavut</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u></p> <p>Tony Deveau Environnement et Changement climatique Canada 45, promenade Alderney Dartmouth, NS B2Y 2N6</p> <p>OU</p> <p>COURRIEL: tony.deveau@canada.ca</p>	1,230 Litres	\$ -----	\$ -----
	Barils & Palettes			6 barils	\$ ----- /baril	\$ -----
	Palettes			1.5 Palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)			1.5 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande K4E21-21-0894
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **See Page 17 of Annex "A" / Voir page 17 de l'Annexe « A »**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
14	<p><u>ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA</u></p> <p>CAT TDTO Cold weather 0W20 transmission (ou l'équivalent)</p> <p>Code du destinataire: K4E21 No. de demande: K4E21-21-0894</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à:</p> <p>Environnement Canada Station météo Eureka Eureka, Nunavut</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u></p> <p>Tony Deveau Environnement et Changement climatique Canada 45, promenade Alderney Dartmouth, NS B2Y 2N6</p> <p>OU</p> <p>COURRIEL: tony.deveau@canada.ca</p>	1,230 Litres	\$ -----	\$ -----
	Barils & Palettes			6 barils	\$ ----- /baril	\$ -----
	Barils			1.5 Palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Palettes			1.5 palettes	\$ ----- /palette	\$ -----
	Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)					

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande K4E21-21-0894

Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **See Page 17 of Annex "A" / Voir page 17 de l'Annexe « A »**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	QUANTITY	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
15	<p><u>ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA</u></p> <p>Huile pour Moteur Diesel 0W40 (100% Duron Synthetic) (ou l'équivalent)</p> <p>Code du destinataire: K4E21 No. de demande: K4E21-21-0894</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à:</p> <p>Environnement Canada Station météo Eureka Eureka, Nunavut</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u></p> <p>Tony Deveau Environnement et Changement climatique Canada 45, promenade Alderney Dartmouth, NS B2Y 2N6</p> <p>OU</p> <p>COURRIEL: tony.deveau@canada.ca</p>	820 Litres	\$ -----	\$ -----
	Barils & Palettes			4 barils	\$ ----- /drum	\$ -----
	Barils			1 Palette	\$ ----- /palette	\$ -----
	Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)			1 palette	\$ ----- /palette	\$ -----

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande K4E21-21-0894

Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **See Page 17 of Annex "A" / Voir page 17 de l'Annexe « A »**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS	DELIVERY METHOD	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE	MAXIMUM QUANTITÉ	UNIT PRICE	TOTAL
	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION		PRIX UNITAIRE	TOTAL
16	<p><u>PARCS CANADA</u> Carburéacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antistatique et additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>OU</p> <p>Carburéacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2020 (dernière édition). Avec additif antistatique et additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Voir article 4.1.1.2</p> <p>Code du destinataire: 5P419 No. de demande: 5P419-19-0647</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal » (Québec) durant le pont océanique 2021 pour acheminement à: Parc Ukkuksalik National CP 220 Lot 144/145 Naujaat, NU X0C 0H0 <u>INVOICING/FACTURES</u> Parcs Canada Unité de gestion du Nunavut CP 278, Inuksugait Plaza II, 1104-B Iqaluit, NU X0A 0H0	4,100 Litres	\$ -----	\$ -----
	<p>Barils & Palettes Barils Fûts brillants ou bicolores pour aider à localiser les fûts cachés sur le terrain.</p> <p>Palettes</p>			20 barils	\$ ----- /drum	\$ -----
	<p>Handling/Manutention Manutention (incluant les courroies)</p>			5 Palette	\$ ----- /palette	\$ -----
				5 palette	\$ ----- /palette	\$ -----

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 5P419-21-0647
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit : **Parcs Canada - UNP 2021**

<p>DRUM MARKING INSTRUCTIONS FOR REQUISITIONS K4E21-21-0894</p>		<p>INSTRUCTIONS DE MARQUAGE DE BARILS POUR LES NUMÉROS DE COMMANDES K4E21-21-0894</p>	
<p>Product shipped in drums shall be code marked on the drum head and side in a contrasting colour with that of the drum.</p>		<p>Les barils à l'expédition de produits doivent porter sur l'extrémité supérieure et sur la paroi en une couleur qui contraste avec celle du baril.</p>	
<p><u>TOP OF THE DRUM</u></p>		<p><u>DESSUS DU BARIL</u></p>	
<p><u>LETTERING SIZE FOR 205 LITRE DRUMS</u></p>		<p><u>DIMENSIONS DES INSCRIPTIONS À IMPRIMER SUR LES BARILS DE 205 LITRE</u></p>	
IDENTIFICATION CODE	10 cm	CODE D'IDENTIFICATION	10 cm
DESTINATION	5 cm	DESTINATION	5 cm
PRODUCT TYPE	2.5 cm	TYPE DE PRODUIT	2.5 cm
PRODUCT CODE	2.5 cm	CODE DU PRODUIT	2.5 cm
YEAR OF PURCHASE	2.5 cm	ANNÉE D'ACHAT	2.5 cm
<u>SIDE OF DRUM</u>		<u>PAROI DU BARIL</u>	
IDENTIFICATION CODE	10 cm	CODE D'IDENTIFICATION	10 cm
DESTINATION	5 cm	DESTINATION	5 cm
<p><u>PACKING, MARKING AND DELIVERY INSTRUCTIONS</u></p>		<p><u>MARQUAGE ET À LA LIVRAISON</u></p>	
<p>Drums to be marked in accordance with the marking instructions shown above for the items to be delivered at Eureka, Nunavut.</p>		<p>Les barils doivent être marqués comme indiqué ci-dessus pour les articles destinés à Eureka, Nunavut.</p>	
<p>Identification Code to be: K/36/A Environment and Climate Change Canada - Eureka Weather Station - Eureka, NU</p>		<p>Code d'identification: K/36/A Environnement et Changement climatique Canada - Station Météo Eureka - Eureka, NU</p>	
<p>The following additional markings are to be lettered approximately 1" high on top of all drums: NORS 21 Eureka</p>		<p>Les inscriptions additionnelles seront indiquées sur le dessus des barils les lettres devront être d'une dimension d'un pouce: NORS 21 Eureka</p>	
<p>For Eureka: Environment Canada, FOR HIGH ARCTIC WEATHER STATION</p>		<p>Pour Eureka: Environnement Canada, POUR LA STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE L'EXTRÊME-ARCTIQUE</p>	
<p>Products to be delivered in new 205 litre light duty steel (18 gauge) plastic-lined drums with safety seal tops. All drums are to be end fillers. All bungs are to be fitted with new gaskets, screwed tight and sealed with a sheet metal cap. Reike and/or Tri-sure fittings only are acceptable. Colour used in marking must contrast with the colour of the drum.</p>		<p>Les produits doivent être livrés dans des barils de 205 litres fabriqués d'acier d'épaisseur 18 doublés en plastique. Tous les barils doivent se remplir par les extrémités, les bandes doivent être bien vissées et scellées avec un capuchon de tôle. Les seules joints d'étanchéité acceptés sont ceux de marque Reike et Tri-sure. Couleur utilisée pour marquage des barils doit être en opposition avec la couleur du baril.</p>	

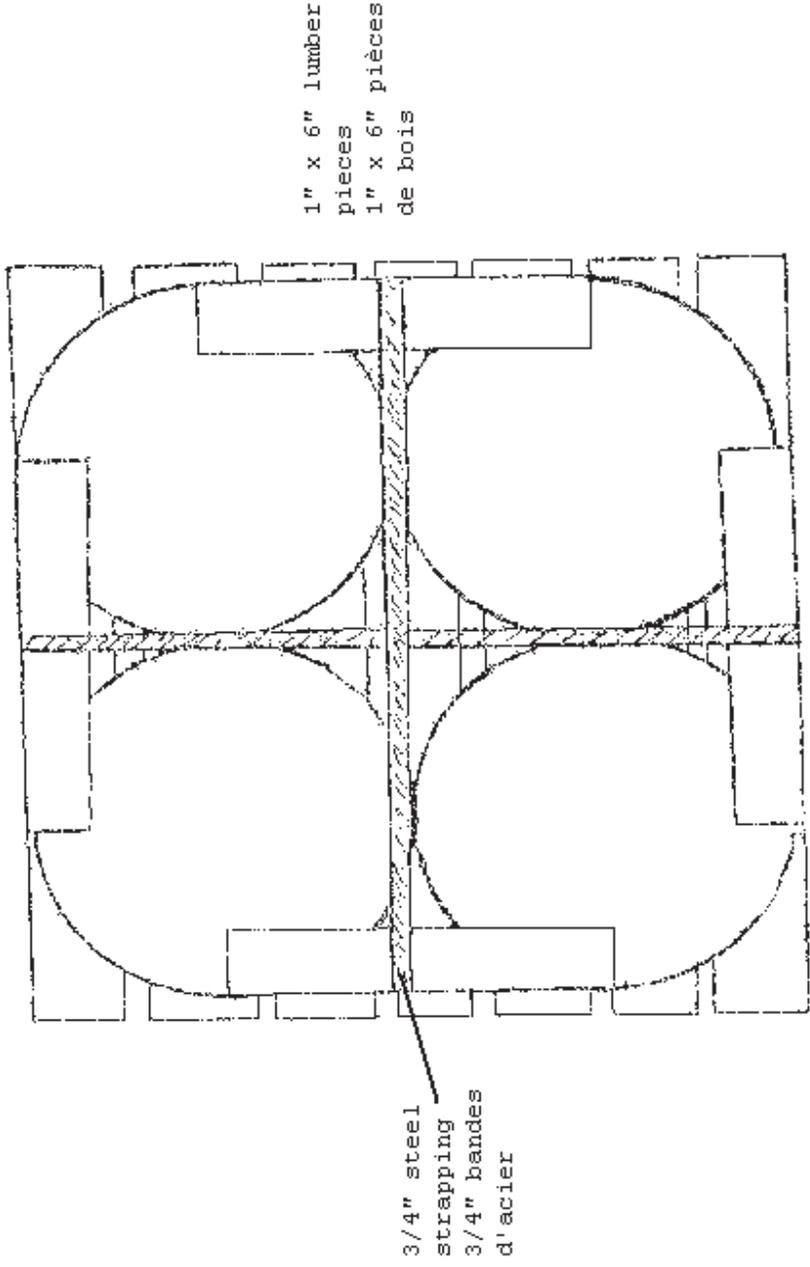
Palletized Drummed Product Specification

Eight pieces of 1" x 6" lumber forming angles on the top and side edges of the drums will be used. They will be fixed to the drums with 2 pieces of 3/4" bands of steel strapping.
An additional band of steel strapping will encircle the waist of the four drums.

Spécification pour palettiser les produits en barils

L'armature doit consister en huit pièces de bois de 1" x 6" réunies par paire; l'angle de chaque paire doit recouvrir le rebord supérieur des barils. Les pièces de bois doivent être fixées aux barils par deux bandes d'acier de 3/4". Une autre bande d'acier doit retenir les quatre barils ensemble par la taille.

TOP VIEW / VUE SUPÉRIEURE



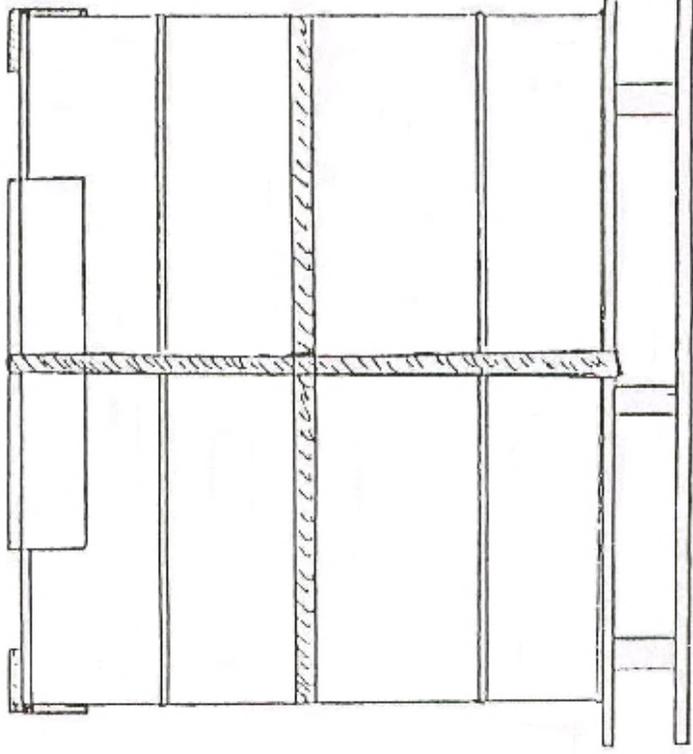
Palletized Drummed Product Specification - Continued

Eight pieces of 1" x 6" lumber forming angles on the top and side edges of the drums will be used. They will be fixed to the drums with 2 pieces of 3/4" bands of steel strapping.
An additional band of steel strapping will encircle the waist of the four drums.

Spécification pour palettiser les produits en barils - suite

L'armature doit consister en huit pièces de bois de 1" x 6" réunies par paire; l'angle de chaque paire doit recouvrir le rebord supérieur des barils. Les pièces de bois doivent être fixées aux barils par deux bandes d'acier de 3/4". Une autre bande d'acier doit retenir les quatre barils ensemble par la taille.

SIDE VIEW / VUE DE CÔTÉ



Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-210007/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-210007

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HL610.E60HL-210007

Buyer ID - Id de l'acheteur
HL610
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 e. de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement).